

Reims, le 11 décembre 2017

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Contact presse:

Direction de la Communication Université de Reims Champagne-Ardenne : Marie Odette VICTOR, directrice Tél. : 03 26 91 39 41 Objet : L'université de Reims Champagne-Ardenne et la Cour d'appel de Reims conventionnent afin de nouer un partenariat dans l'intérêt des différents acteurs du droit et du grand public.

Dans une volonté partagée de travailler à l'intérêt des différents acteurs du droit et du grand public, l'université de Reims Champagne-Ardenne - représentée par Guillaume Gellé, président - et la Cour d'appel de Reims - représentée par Jean Seither, premier président de la cour d'appel de Reims et Jean-François Bohnert, procureur général - signeront ce mercredi 13 décembre une convention de partenariat.

Cette signature s'inscrit dans la perspective tracée par le programme *Justice du XXIème siècle* et le rapport DELMAS-GOYON qui, respectivement, mettaient en évidence la nécessité de rendre la jurisprudence locale plus accessible et plus prévisible afin de garantir une meilleure sécurité juridique, et préconisaient l'instauration de partenariats avec les universités afin de mieux faire connaître la jurisprudence et de promouvoir le travail en équipe.

La présente convention vise à:

- mutualiser leurs compétences et leurs ressources dans le domaine de la formation juridique ;
- donner une meilleure visibilité interne et externe à leur collaboration ;
- développer l'information, la connaissance et la formation sur les questions de justice des étudiants de l'UFR Droit et Science Politique et faciliter leur accès aux stages et emplois proposés par les juridictions ;
- valoriser la jurisprudence de la cour d'appel de Reims et contribuer au développement des recherches en droit, notamment par l'analyse de la jurisprudence de la cour et des juridictions de son ressort, et à une meilleure lisibilité et prévisibilité des décisions de justice ;
- organiser des actions communes visant à améliorer la culture juridique et la connaissance du fonctionnement de la justice par le grand public.

A travers cette convention, l'URCA et la Cour d'appel de Reims affirment leur volonté de travailler ensemble en mobilisant leurs compétences en matière de pédagogie et de recherche, d'offres de stages et d'emplois ou d'autres actions communes.

L'Université de Reims Champagne-Ardenne comme la Cour d'appel de Reims fondent beaucoup d'espoir sur ce partenariat qui se veut un pas de plus dans la collaboration de ces deux institutions.